

Energie: l'entrée en vigueur de la méthodologie tarifaire wallonne reportée d'un an

Le régulateur wallon de l'Energie, la Cwape, a annoncé reporter d'un an l'entrée en vigueur de la prochaine méthodologie tarifaire afin de pouvoir poursuivre la concertation avec les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD).

L'entrée en vigueur de la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz a été repoussée d'un an en Wallonie. C'est la Cwape, le régulateur chargé de dessiner ce cadre aux prix pratiqués par les GRD, qui l'annonce ce lundi, soit un jour avant la date prévue de publication de ladite méthodologie

"La Cwape et les GRD ont convenu de reporter au 1 juin 2023 l'adoption de la nouvelle méthodologie tarifaire et au 1 janvier 2025 l'entrée en vigueur des tarifs de distribution élaborés sur la base de cette nouvelle méthodologie qui couvrira par conséquent la période tarifaire 2025-2029 ", indique le régulateur dans un communiqué, justifiant le report inédit par "le besoin de poursuivre la concertation sur certaines thématiques du projet de méthodologie".

Bras de fer en coulisses

Cette décision découle directement du bras de fer opposant régulateur et GRD depuis l'été et les premiers échanges de vues sur le projet de méthodologie. En résumé, les GRD, Ores et Resa en tête jugent que la Cwape sous-estime les investissements à venir, nécessaires pour accueillir la transition énergétique en Wallonie

Pour rappel, Ores et Resa ont tous deux présentés des plans industriels ambitieux, rehaussant considérablement leurs besoins financiers. Des demandes que la Cwape rechignait jusqu'ici à prendre en compte , désireuse de serrer la vis quant aux tarifs de distribution en ces temps de crise énergétique.



Les principaux GRD wallons, Ores et Resa, bataillent depuis des mois pour que la nouvelle méthodologie tarifaire intègre les investissements qu'ils jugent nécessaires à la modernisation de leurs réseaux. @BELGAIMAGE